



Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n°297

Des négociations de salaire tirées vers le bas avec en perspective la négociation de la classification

La réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'interprétation de la branche des Bureaux d'Etudes qui s'est tenu le 29 mai 2024 a principalement porté sur les négociations des minima conventionnels. Pour appel, après l'échec des négociations en 2023 et une convocation au ministère du travail, il était prévu que ces négociations reprennent dès avril, ce qui a été le cas. Par contre, le patronat est revenu à la table des négociations avec très exactement la même proposition que celle qui avait conduit à un désaccord final fin 2023.

La CGT revendiquait dès le départ le rattrapage de l'inflation, en intégrant le fait que les prix de l'énergie et de l'alimentaire ont flambé à des niveaux pouvant aller au-delà des +20% selon le mois considéré et qu'ils pèsent lourdement sur les dépenses contraintes. Parallèlement, nous demandions le positionnement du premier niveau cadre au PMSS. Cela représente une évolution de +81%. Aussi, du fait des fortes évolutions impliquées, nous étions prêts à effectuer ce rattrapage sur 3 ans. Le patronat avait poussé des cris d'orfraies prétendant préférer négocier avec des organisations responsables -... c'est-à-dire ?- mais n'a pas argumenté sur le fond. Malgré plusieurs exercices de croissance rien n'y fait, toujours le même catastrophisme sur les potentialités des marchés sur lesquels s'affairent les entreprises de la branche. C'est à se demander pourquoi ce patronat demande autant d'aides et de financement de la part de l'Etat pour pouvoir recruter.

Pour autant, lors de cette réunion, le patronat est revenu avec une nouvelle proposition, toujours inacceptable vu les niveaux de l'inflation sur la période d'une part mais aussi parce que dès le départ, la proposition se propose de tasser la grille des salaires alors qu'en parallèle débute la négociation sur la classification. Les velléités patronales à regrouper plusieurs niveaux pour « simplifier » la grille - et au passage tasser davantage les salaires et les coûts- sont assumées.

Accord 29/09/2022		Proposition patronale mai 2024						
Grille de classification	SMH en vigueur	PV désaccord 2023			Proposition Mai 2024			
		SMH	valeur annuelle	%	SMH	valeur annuelle	%	
ETAM	1.1	1 711 €	1 815 €	1 200 €	5,83%	1 815 €	1 200 €	5,83%
	1.2	1 711 €	1 845 €	1 200 €	5,73%	1 845 €	1 200 €	5,73%
	2.1	1 775 €	1 875 €	1 200 €	5,63%	1 875 €	1 200 €	5,63%
	2.2	1 831 €	1 888 €	804 €	3,64%	1 888 €	804 €	3,20%
	2.3	1 973 €	2 038 €	804 €	3,40%	2 038 €	804 €	3,20%
	3.1	2 113 €	2 161 €	600 €	2,37%	2 161 €	600 €	2,32%
Cadres	3.2	2 298 €	2 316 €	600 €	2,21%	2 316 €	600 €	2,21%
	3.3	2 415 €	2 485 €	600 €	2,07%	2 485 €	600 €	2,11%
	1.1	2 033 €	2 133 €	1 200 €	4,92%	2 133 €	1 200 €	4,92%
	1.2	2 140 €	2 240 €	1 200 €	4,67%	2 240 €	1 200 €	4,67%
	2.1	2 261 €	2 308 €	804 €	2,99%	2 308 €	804 €	2,91%
	2.2	2 404 €	2 521 €	804 €	2,73%	2 521 €	804 €	2,60%
PMSS	2.3	2 778 €	2 841 €	804 €	2,62%	2 841 €	804 €	2,70%
	2.4	3 201 €	3 268 €	804 €	2,09%	3 268 €	804 €	2,14%
	3.1	3 527 €	3 627 €	600 €	1,40%	3 627 €	600 €	1,39%
	3.2	4 419 €	4 489 €	600 €	1,13%	4 489 €	600 €	1,10%
	3.3	5 581 €	5 711 €	600 €	0,88%	5 711 €	600 €	0,82%

Inflation 2022 à mai 2024: 12,7%

SMIC juin 2024: 1 766,92 €

PMSS juin 2024: 3.864 €

Nous avons noté que le patronat évoluait dans sa position : la reprise de la proposition fin 2023 en avril était une régression dans le contexte inflationniste. Mais elle continue à niveler le sujet vers le bas. Nous avons renouvelé notre demande lors de cette réunion, en reprenant l'inflation moyenne ce qui modère le coût de la demande. Au-delà du rattrapage de l'inflation, il est normal que les salaires évoluent à la hausse du fait de la productivité réalisée.

Nous allons continuer à nous battre pour obtenir des augmentations qui supplantent l'inflation et obtenir la juste reconnaissance des salarié-e-s, notamment cadres.



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « BI BE »



Fédération CGT des Sociétés d'Etudes